



## Fiscalité sur cession partielle d'un bien immobilier

Par **biganon**, le **16/02/2014** à **22:05**

Bonsoir,

Je souhaiterais connaître la fiscalité appliqué dans le cadre de la cession d'une partie d'un terrain.

Le contexte:

Achat d'une résidence principale en 08/2008 sur 1 420M<sup>2</sup> de terrain.

L'objet: projet de cession de 400 M<sup>2</sup> (constructible mais non viabilisé) en 2014.

Quel peut être la fiscalité appliqué (base de calcul retenue et taux) ?

Sachant que la RP a été achetée 215K€ Hors frais de notaire et que le projet de vente serait dans les environs de 90/100 K€ suivant le prix du marché actuel (et encore c'est la fourchette basse).

Merci d'avance pour votre aide.